

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Un été qui se termine et un dernier trimestre qui s'annonce riche de nouveautés.

Tout d'abord, l'ouverture de notre salle de sport et une inauguration prochaine à laquelle vous serez tous conviés (la date reste à fixer).

L'accueil dans nos services de Fabien VOISIN avec un emploi du temps plus complet. En fonction de la remise en gestion de la salle des fêtes, heures de surveillance à l'école, mise en place de nouvelles activités pour Bouëxic Accueil, nos adolescents, tenue du planning de la salle des sports ; heures financées en partie grâce à des aides de la Caisse des Allocations Familiales, du Département d'Ille-et-Vilaine, de l'Office Intercantonal des Sports...

Nous poursuivrons en 2017-2018, les activités périscolaires en attente d'éléments précis notamment sur le financement de l'État.

Comme prévu, la boulangerie a été rachetée, par Mr et Mme BRODIN à qui nous souhaitons pleine réussite ainsi qu'à tous les autres commerces qui donnent une belle dynamique à notre Commune.

Nous organiserons le **17 novembre 2017** une réunion publique afin de permettre à chacun d'être informé de la vie municipale et de pouvoir poser toute question utile.

Par ailleurs, l'actualité financière pour les communes est assez anxiogène. Entre la suppression de la taxe d'habitation pour une partie de la population (compensée ou non), la baisse des dotations d'investissement, l'absence d'informations concernant les aides de l'état pour les activités périscolaires, l'annonce de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, vous le comprenez bien, si tout est confirmé, nous serons certainement amenés à supprimer des services à la population. Mais restons positifs et souhaitons que nos députés sauront rappeler qu'un seuil minimal ne peut être franchi.

A bientôt

Le Maire,

Numéro 105
Septembre 2017

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 15
- Vie Intercommunale P 16 à 17
- Vie Culturelle et économique P 18
- Vie de l'école : P 19
- Associations : P 20 à 22
- Développement durable P 24
- Mémento Vie Pratique : P 25

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 mai 2017

- **Terrain du Plat d'Or : rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour réserve foncière et réflexion concernant l'avenir de ce terrain**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de constituer une réserve foncière en vue de réaliser à terme une opération de construction à dominante d'habitat sur un secteur jouxtant de l'activité en partie sud du bourg.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières, sises lieudit Le Plat d'Or. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 16 mars 2010, modifiée par avenant du 1^{er} février 2016.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix de vente HT
31/07/2012	WOLSELEY FRANCE	ZR 471	Terrain	43 500,00 €

La durée de portage maximale qui court jusqu'au 31 juillet 2017 arrive à échéance..

La commune doit, selon les dispositions de la convention opérationnelle et de son avenant, acheter à l'EPF Bretagne ledit bien d'une contenance cadastrale totale de 16 190 m².

Le prix de revient s'établit conformément à l'article 16 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à 63 555,83 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Commune de LA CHAPELLE BOUEXIC	
Parcelles Suffixe "p" : partie de parcelle	Contenance cadastrale en m ²
ZR 471	16.190 m ²
Contenance cadastrale totale	16.190 m²

- demande que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de La Chapelle Bouëxic des parcelles suivantes :
- approuve les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 16 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (63 555,83 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,
- approuve la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (63 555,83 EUR) TTC,
- accepte de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

• **Annulation d'achat des locaux de l'ancienne boulangerie par Mr VIRGONE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 Janvier 2017 décidant de vendre les locaux de l'ancienne boulangerie et le terrain attenant sis, 2 rue du Plat d'Or à LA CHAPELLE-BOUEXIC au prix de 5 000 € à Monsieur Joseph VIRGONE Monsieur le Maire spécifie qu'à ce jour aucun compromis n'ayant été signé, il a redemandé à Mr VIRGONE de confirmer ou infirmer sa décision d'achat. Mr VIRGONE ayant précisé qu'il ne souhaitait plus donner suite à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la décision d'annulation d'achat des locaux de l'ancienne boulangerie et du terrain attenant désignés ci-dessus de la part de Mr Joseph VIRGONE domicilié pour la circonstance au siège du garage du Canut – Le Bourg à LA CHAPELLE-BOUEXIC.

• **Travaux salle multi-sports - Acte de sous-traitance - lot n° 13 - Entreprise SMC2 auprès de l'Entreprise STAIPH pour les travaux de montage**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 11 Avril 2017 de l'Entreprise SMC2 proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n° 13 – structures et construction légère – relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise STAIPH concernant le montage de charpente et le tirage de toile pour un montant maximum de 41 800,00 € HT, soit 50 160,00 € TTC sur un marché global de 375 453,63 € HT, soit 450 544,36 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononce à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise SMC2 domiciliée Parc d'Activité des Platières – 250 rue du Petit Bois – 69440 MORNANT sous-traite le marché pour la partie montage de charpente et tirage de toile à l'Entreprise STAIPH SARL domiciliée 1, bis chemin Lou Tribail – ZA TOCTOUCAU – 33610 CESTAS dans les conditions désignées ci-dessus.

• **Travaux salle-polyvalente - Acte de sous-traitance de l'Entreprise MONVOISIN - lot n°3 : Menuiseries intérieures auprès de l'Entreprise CHOTARD pour les travaux de ponçage et vitrification du parquet**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 27 Avril 2017 de l'Entreprise MONVOISIN proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°3 – Menuiseries intérieures – relatif aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie à l'Entreprise CHOTARD Yannick pour un montant maximum de 4 941,00 €, soit 5 929,20 € TTC concernant les travaux de ponçage et de vitrification de la salle-polyvalente sur un marché global de 31 449,15 € HT, soit 37 738,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise MONVOISIN domiciliée ZA La Corbière, 9 rue de la Chataigneraie – 35580 GOVEN sous-traite le marché pour la partie ponçage et vitrification de la salle-polyvalente à l'Entreprise CHOTARD Yannick domiciliée 176, route du Val – 35580 LASSY dans les conditions désignées ci-dessus.

• **Travaux salle-polyvalente - Avenant n° 1 - lot n° 3 : Menuiseries intérieures - Entreprise MONVOISIN**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 , relatif à la pose de plinthes carrelag,e proposé par l'Entreprise MONVOISIN concernant le lot n°3 – Menuiseries intérieures – inhérent aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente après sinistre incendie :

- Montant initial : 37 738,98 € TTC
- Avenant n°1 : 594,36 € TTC
- Montant global du marché : 38 333,34 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus

• **Travaux voirie - Point à temps - Résultat de la consultation selon la procédure adaptée**

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de point à temps. Il propose de retenir le devis de l'entreprise la moins-disante, à savoir le devis de l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 11 640,00 € HT, soit 13 968,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis le moins-disant présenté par l'Entreprise EUROVIA domiciliée Agence de Rennes – rue de la Fresnais – BP 57428 – 35174 NOYAL SUR VILAINE pour un montant de 13 968,00 € TTC pour 20 tonnes concernant les travaux de point à temps.

• **Fauchage des accotements et élagage des talus de la Commune - Consultation selon la procédure adaptée**

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement du marché de consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de fauchage des accotements et d'élagage sur la Commune. Il propose de retenir le devis le moins-disant d'un montant de 8 310,91 € TTC proposé par l'Entreprise WESTER Frères. Les travaux concernant les voies suivantes :

1) Travaux de juin-juillet :

fauchage des accotements des voiries communales : 28,8 kms

fauchage des accotements des chemins ruraux et chemins d'exploitation : 14,5 kms

2) Travaux de novembre-décembre :

débroussaillage des voies communales, fauchage des accotements, de débroussaillage fossés et talus : 28,8 kms

débroussaillage des chemins ruraux et d'exploitation : 14,5 kms

Ce devis étant retenu pour une durée de 3 ans : 2017-2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir, consécutivement au lancement du marché selon la procédure adaptée concernant les travaux de fauchage des accotements et d'élagage sur la Commune le devis d'un montant de 8 310,91 € TTC de l'Entreprise WESTER Frères domiciliée « La Rondais » - 35 330 CAMPEL aux conditions énoncées ci-dessus. Ce devis étant retenu pour une durée de 3 ans, à savoir pour les années suivantes : 2017-2018 et 2019.

• **Curage de fossés : choix du devis**

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée inhérente aux travaux de curage de fossés. Il propose de retenir le devis de l'Entreprise WESTER Frères pour un montant de 1 700,00 € ,HT avec enlèvement de terre, soit 2 040,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise WESTER Frères domiciliée « La Rondais » 35 330 CAMPEL pour un montant de 2 040,00 € TTC concernant le curage de fossés avec enlèvement de terre.

• **Personnel communal : modalité de création de poste à temps partiel**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 60 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique (Paritaire).

⇒ Le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

⇒ Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet et pour les quotités de 50, 60,70 et 80 % du temps plein, ou de la durée du poste pour le temps non complet.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service, et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et de paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel).

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application locales après avis du Comité Technique.

Le Maire propose d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre annuel.
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 99 % du temps complet. Le pourcentage est à aménager en nombre entier d'heures hebdomadaires pour les personnels d'enseignement.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
- La durée des autorisations sera de 1 an.
- Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance. Il est recommandé de solliciter auprès des agents à temps partiel, une demande de renouvellement expresse tous les ans.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande. La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave. Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour...) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois (à formaliser dans un écrit). Le nombre de jours de RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les modalités de création de poste à temps partiel désignées ci-dessus.
- dit qu'elles prendront effet à compter du 16 juin 2017 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

• **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe qu'afin de rembourser l'excédent de versement de taxe d'urbanisme d'un montant de 5 301,00 € à l'Etat, il y aurait lieu de prendre une décision modificative. En effet, plusieurs de ces taxes d'urbanisme ont fait l'objet de dégrèvements, générant des excédents de versement car des redevables avaient réglé plus que ce qu'ils ne devaient. L'Etat a remboursé ces redevables et a donc ainsi fait une avance à la Commune. La Commune avait perçu les sommes versées par les redevables. Ce sont ces sommes que l'Etat souhaite récupérer.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante :

- Section de fonctionnement :
- dépenses :
 - compte 7398 : reversements, restitutions et prélèvements divers : + 5 301,00 €
 - compte 615231 : entretien et réparation : - 5301,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

• **Vente de la boulangerie**

Mr le Maire rappelle la délibération du 2 Février 2015 inhérente au bail dérogatoire concernant la boulangerie et relative également aux conditions de revente de l'immeuble sis 2, rue de la Mairie, c'est-à-dire la boulangerie à la société dénommée MC BRODIN au prix de 235 833,00 € HT, soit 283 000,00 € TTC. Conformément aux clauses de la délibération précitée, Mr le Maire propose de procéder à la vente de la boulangerie à la Société SCI BRODIN dont le siège social est à LA CHAPELLE-BOUËXIC au prix de 283 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la vente de la boulangerie sise 2, rue de la Mairie à la Société dénommée SCI BRODIN dont le siège social est à LA CHAPELLE-BOUËXIC 2, rue de la Mairie 35 330 LA CHAPELLE-BOUËXIC au prix de 283 000,00 € TTC.
- charge Maître Christian RAY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte.
- autorise Mr le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte désigné ci-dessus.

- **Tarifs bibliothèque**

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs au sein du réseau des bibliothèques de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté), Mr le Maire propose d'appliquer la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer la gratuité des abonnements pour les usagers de la bibliothèque municipale de LA CHAPELLE-BOUËXIC à compter du 1er Juin 2017.

- **Convention Restaurant Scolaire Cousteau**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire Cousteau sollicitant une participation de 0,75 € par repas pour des enfants rationnaires du groupe scolaire Cousteau pour les enfants habitant dans la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC, sachant que le tarif d'un repas complet s'élève à 4,10 € et le tarif réduit à 3,35 €. Monsieur le Maire spécifie que des enfants de la Commune sont concernés pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de participation désignée ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2017-2018.

- **Salle polyvalente - Eclairage extérieur - Devis**

Mr le Maire fait part du devis en date du 9 Mai 2017 proposé par la SARL CAILLOT-POTIN d'un montant de 750,00 € TTC concernant le remplacement de 3 projecteurs extérieurs au niveau de la salle-polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au devis proposé par l'Entreprise CAILLOT-POTIN domiciliée 3, rue Louis Delourmel – ZA du Hil – 35 320 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE d'un montant de 750,00 € concernant le remplacement de 3 projecteurs extérieurs au niveau de la salle-polyvalente.

- **TAP : Année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire propose de proroger l'organisation actuelle des TAP (année scolaire 2016-2017) pour l'année scolaire 2017-2018 avec maintien de la gratuité des activités sous réserve de nouvelles dispositions gouvernementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de proroger l'organisation actuelle des TAP pour l'année scolaire 2017-2018 sous réserve de nouvelles dispositions gouvernementales, notamment en ce qui concerne la gratuité des activités inhérentes aux rythmes scolaires.
- décide de maintenir une participation de 1,10 € de l'heure pour les enfants absents sans motif valable en ce qui concerne la garderie inhérente aux TAP.

- **Demande de subvention : CLSH de GUIGNEN**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant du CLSH de GUIGNEN. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable à la demande de subvention du CLSH de GUIGNEN.

- **Inscription à l'opération villes et villages fleuris**

Mr le Maire fait part de la proposition d'inscription de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC dans le cadre de l'opération villes et villages fleuris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de s'inscrire dans le cadre de l'opération villes et villages fleuris pour l'année 2017.

Informations

- **Avenir de « La Bonne Franquette »**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets en cours dans le secteur privé : revente du château avec projet de rénovation et d'école de mettre en scène avec hébergement (aménagement de 15 chambres) et projet au niveau de la Commune : projet d'achat par le CCAS de la maison appartenant à Mr et Mme GAHIER Christian et Françoise sise 5 rue de la Mairie. Mr le Maire rappelle d'autre-part la politique d'aménagement du centre-bourg effectuée depuis plusieurs années, accompagnée de différentes actions en terme de redynamisation du commerce local dont la construction d'une boulangerie par la Commune. Mr le Maire rappelle enfin la délibération du 9 Janvier 2017 inhérente au contrat de ruralité et notamment l'inscription dans ce cadre du projet d'aménagement de la « Bonne Franquette » avec un projet de gîte correspondant à l'axe 3 des contrats de territoire : attractivité du territoire et tourisme. Mr le Maire précise que le projet d'aménagement des locaux de la « Bonne Franquette » pourrait être également éligible à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à l'appel à projet de la Région concernant l'aménagement des centres-bourgs. Mr le Maire souligne que l'aménagement de gîtes et de chambres d'hôtes correspondrait à un pôle d'attractivité supplémentaire en cœur de bourg. Mr le Maire propose au Conseil Municipal préalablement au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour maîtrise d'œuvre de procéder à une réflexion concernant la rédaction d'un cahier des charges. Il est également proposé de prendre l'attache du Comité Départemental au Tourisme afin de disposer des références de communes ayant réalisé de tels projets en Ile-et-Vilaine

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) et spécifie qu'une subvention de 5 000,00 € a été accordée par VHBC dans le cadre de l'organisation du comice agricole se déroulant à GUICHEN le 9 septembre 2017.

Réunion du 12 Juin 2017

- **Signature adhésion au réseau des bibliothèques**

Monsieur le Maire présente, consécutivement au Conseil des Maires de Vallons de Haute Bretagne Communauté en date du 15 Mai 2017, le « Document de référence pour le réseau des bibliothèques » et la note présentée à tous les Maires rappelant les principaux éléments constitutifs du réseau et listant les délibérations nécessaires au niveau municipal ainsi que le règlement intérieur commun à toutes les bibliothèques. Monsieur le Maire présente les grands principes du réseau. La construction du réseau des bibliothèques se traduit par 6 actions principales :

- ◇ Développement d'un logiciel et d'un catalogue commun dans toutes les bibliothèques.
- ◇ Mise en place de la carte unique d'inscription (inscriptions dans la Commune de résidence, emprunt possible dans toutes les bibliothèques, modalités de prêt identiques partout).
- ◇ Création d'un fonds documentaire communautaire (mutualisation de DVD, d'une offre de ressources numériques ...).
- ◇ Déploiement d'un site internet du réseau pour l'accès des usagers au catalogue commun, et pour une communication partagée.
- ◇ Proposition d'un programme d'animation en réseau de manière régulière.
- ◇ Partenariat entre les équipes pour un partage des connaissances, des échanges de pratiques d'une mutualisation des outils (ex : outils d'animation).

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les points suivants :

- ◇ adhésion de la Commune au réseau des bibliothèques (la commune se réserve le droit de sortir du réseau à tout moment si elle le souhaite).
- ◇ adoption d'un règlement intérieur comprenant la base commune à toutes les bibliothèques du réseau et, si besoin, les articles propres à la bibliothèque concernée.
- ◇ tarif d'inscription à la bibliothèque : gratuité (rappel de la délibération du 15 mai 2017).
- ◇ adoption des modalités de prêt harmonisées à toutes les bibliothèques du réseau :
- ◇ Durée du prêt : 3 semaines pour tous les documents
- ◇ Nombre de documents empruntables par carte simultanément :
- ◇ 10 imprimés ou CD
- ◇ 1 ou 2 DVD (selon les possibilités des bibliothèques)
- ◇ 2 nouveautés maximum (tous supports confondus)
- ◇ Nombre de réservations possibles simultanément par carte : 3 réservations
- ◇ Modalités d'emprunts pour les collectivités (écoles, assistantes maternelles ...) : autonomie de chaque bibliothèque sur les modalités de prêt des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au réseau des bibliothèques au sein de Vallons de Haute Bretagne Communauté et d'adopter le règlement intérieur dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Désignation d'un délégué Breizh Bocage**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 8 Juin 2017 de Mr Clément BEBIN, chargé de mission « Breizh Bocage », spécifiant que le programme Breizh Bocage a débuté sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté en Octobre 2015. Il vise la reconquête de l'eau et de la biodiversité via la plantation de haies bocagères. Après une phase d'élaboration d'une stratégie territoriale, les premiers travaux, lancés à l'hiver 2016/2017, ont vu la création de près de 10 km de haies bocagères.

Le suivi de ce programme et l'orientation des actions se fait via un comité technique composé d'élus locaux qui se réunit en soirée à partir de 18h, deux à trois fois par an. Dans ce cadre, il est proposé de désigner un élu référent et éventuellement un suppléant. Monsieur le Maire propose de désigner Mr Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'Urbanisme en tant qu'élu référent auprès de Breizh Bocage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de désigner Mr Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'Urbanisme – en tant qu'élu référent auprès de Breizh Bocage.

- **Devis Ets FRANGEUL Hervé : travaux salle-polyvalente - faux-plafond du bar**

Monsieur le Maire fait part du devis proposé par l'Entreprise FRANGEUL Hervé d'un montant de 781,91 € TTC concernant l'aménagement d'un faux-plafond dans le bar de la salle-polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis désigné ci-dessus concernant le remplacement du faux-plafond de la partie bar de la salle-polyvalente.

- **Courrier du Cabinet MONDRIAN – Avocats – concernant l'abandon d'achat de locaux de l'ancienne boulangerie par Mr VIRGONE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 Janvier 2017 décidant de vendre les locaux de l'ancienne boulangerie et le terrain attenant sis 2 bis, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC au prix de 5 000 € à Monsieur Joseph VIRGONE. Monsieur le Maire donne lecture du mail du 12 Juin 2017 de Mr Dominique de FREMOND – Avocat au Cabinet MONDRIAN Avocats, spécifiant les éléments suivants :

« Par un courrier du 8 Décembre 2016, je vous ai adressé pour le compte de mon client Monsieur Joseph VIRGONE une offre d'acquisition des murs de l'ancienne boulangerie, sis 2 bis, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Je vous informe par la présente que Monsieur VIRGONE retire son offre en raison du coût excessif des travaux de mise aux normes accessibilité. Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre acte de la décision de Mr VIRGONE de retirer son offre d'achat des locaux de l'ancienne boulangerie conformément aux termes du courrier désigné ci-dessus du Cabinet MONDRIAN – Avocats.

Informations

- **Argent de poche : été 2017**

Monsieur le Maire précise que la Commune prendra 5 jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'opération « Argent de poche » se déroulant du 17 Juillet 2017 au 19 Juillet 2017 de 9h00 à 12h00.

- **Compte-rendu réunion C.C.A.S. du lundi 12 Juin 2017 à 18h30**

Monsieur le Maire dresse un compte-rendu de la réunion du CCAS du lundi 12 Juin 2017 et fait part des deux décisions suivantes :

- 1°) Décision de vendre le logement appartenant au C.C.A.S. sis 13, rue de la Frétille à LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant de 88 415,00 € net vendeur, avec en sus les frais d'agence relatifs aux honoraires de négociation d'un montant de 6 000 € de l'Agence Immobilière OPTIVIA FONCIER. Les frais de notaire et le bornage seront à la charge de l'acquéreur.

- 2°) Décision de procéder à l'acquisition de la maison et de ses annexes sis, 5 rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC cadastrée section AB n° 151, parcelle d'une contenance totale de 238 m² avec un droit de passage à toute occurrence sur les parcelles cadastrées section AB n° 414 et n° 415 au bénéfice de l'acquéreur, la surface de l'habitation principale étant de 115 m² pour un montant global de 71 000 €. Les frais de notaire seront à la charge du C.C.A.S.

- **Organisation commission de recrutement pour poste agent des écoles**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} Décembre 2014 désignant les membres de la commission de recrutement comme suit :

- Mr MORAZIN Roger
- Mr LERAY Michel
- Mr CHAUDAGNE Michel
- Mme DUREY Nadia
- Mr LEMOINE Patrick

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2017 décidant de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} septembre 2017 à hauteur de 28/35ième et de procéder à un appel à candidature selon la procédure en vigueur. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de réunir la commission de recrutement aux deux dates suivantes :

- Mardi 27 Juin 2017 à 9h00 : pré-sélection des candidats sur C.V. et lettre de motivation.
- Lundi 3 Juillet 2017 à partir de 17h00 : audition des 4 à 5 candidats pré-sélectionnés.

- **COS : bilan des prestations 2015-2016**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan des prestations sociales versées par le Comité des Œuvres Sociales (COS) aux agents de la collectivité pour la période 2014-2015-2016. Les prestations versées par le COS concernent essentiellement les points suivants : prime de rentrée scolaire, chèques vacances, séjours scolaires, prêts, voyages et excursions, cartes info pub Ouest, secours exceptionnels et- allocation vie familiale.

Les montants suivant ont été versés pour les années suivantes :

- Année 2014 : 1 307,56 €, soit 145,28 € par agent
- Année 2015 : 2 013,51 €, soit 118,49 € par agent
- Année 2016 : 2 280,43 €, soit 215,39 € par agent.

- **Synthèse suite au vote des budgets primitifs de la Caisse des Ecoles et du C.C.A.S**

Caisse des Ecoles

- Compte Administratif 2016 : Excédent : 42 772,20 €
- Budget primitif 2017 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 123 073,00 € dont 30 000,00 € réaffectés au Budget Commune au titre des dépenses de personnel.
 - Recettes : 123 073,00 €

C.C.A.S

- Compte Administratif 2016 : Excédent : 2 082,38 €
- Budget Primitif 2017 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 93 593,00 €
 - Recettes : 93 593,00 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 76 638,00 €
 - Recettes : 76 638,00 €

- **Site internet : compte-rendu de la réunion communication**

Mme Nadia DUREY - Adjointe à la communication - dresse le compte-rendu de la réunion communication du 9 Mai 2017 :

Depuis le 18 Avril 2017, une nouvelle version du site internet est désormais accessible et ce pour l'ensemble des Communes de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté). Toutes les Communes bénéficient du même portail. L'intérêt de la mise en place de ce nouveau site est de différents ordres :

- une lecture plus claire.
- une meilleure visibilité de chaque thème.
- une véritable dynamique à travers les images.

D'autre part, différents thématiques ont été proposées pour enrichir le site :

- rubrique artisan, école, C.C.A.S., centre de loisir, conseil municipal d'enfants, cantine, club du 3^{ème} âge etc....

RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes **nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2001** doivent se faire recenser **avant le 30/09/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes **nés entre OCTOBRE et DECEMBRE 2001** doivent se faire recenser **avant le 31/12/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

REPAS CCAS



La Municipalité de LA CHAPPELLE-BOUEXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPPELLE-BOUEXIC, au repas annuel qui aura lieu :

Il est possible pour toute autre personne, moyennant une participation de 17 €, de s'inscrire à ce repas.

Animation prévue : Joël BRIAND.

Le Samedi 7 octobre 2017 à 12h30 à la salle polyvalente de LA CHAPPELLE-BOUEXIC.

Merci de vous inscrire en téléphonant à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 29 septembre 2017.

P ETIT MESSAGE...



Petit message...à la personne qui a déposé et signé illisible, sans son nom, une dizaine de flyers de la fête de la musique, en indiquant qu'il s'agissait d'un gaspillage à la charge de la collectivité.

Cette personne est invitée à venir à la mairie pour que nous puissions en parler de vive voix. Allez ! Un peu de courage.

Le Maire

R ÉUNION PUBLIQUE :

A la mi-mandat municipal, les élus de la commune invitent tous les habitants à une réunion publique le

**Vendredi 17 Novembre 2017
À 19 heures,**

**Salle des fêtes de
LA CHAPELLE-BOUËXIC.**

Au cours de cette réunion, nous ferons le bilan des trois années passées et aborderons les projets pour les trois années à venir.

Bien évidemment, une grande place sera laissée aux réponses à vos questions avant de terminer par le pot de l'amitié.



F AIRE COURIR DES PETITS BRUITS...

J'ai été interpellé dernièrement concernant une information, parue dans Ouest France.

Cette information concernait la société de taxi bénéficiant de deux droits de stationnement sur le parking de l'église.

Certains ont préféré faire courir le bruit que la Commune avait vendu 2 licences de taxi... sans en informer le conseil municipal. C'est faire preuve de méconnaissance ou de malveillance que de laisser penser que la Commune, voire le maire tout seul ! pouvait agir de la sorte, sans délibération. C'est en tout cas manquer de bonne volonté que de ne pas venir à

la mairie pour se renseigner. Par ailleurs, pourquoi la mairie posséderait-elle des licences de taxi !!!

Le Maire



E NQUETE



Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'INSEE réalise entre **le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018**, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle.

Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015.

La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et sa composition. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

B IEN VIVRE ENSEMBLE



Cet été, la mairie et le maire donc, ont été saisis de plaintes concernant des nuisances de voisinage. Nuisances sonores tardives dues à des diffusions musicales, des bruits de débroussailleuses, de tondeuses...mais aussi le dimanche matin.

Au-delà des chicaneries entre voisins, le bon sens devrait éviter les plaintes en gendarmerie, seule habileté à les recevoir.

A ce jour, il n'y a pas d'arrêté municipal s'ajoutant à la réglementation nationale qui précise ces règles.

Je le répète :
« Un peu de bon sens devrait suffire pour bien cohabiter ». Et donc m'éviter ce rappel à la règle toujours désagréable.

Le Maire



C HARDONS



tions relative à l'environnement.

Nous rappelons que les propriétaires, les agriculteurs, les métayers, les usufruitiers et usagers sont tenus de procéder **du 1^{er} mai au 31 octobre** à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent et dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison.

Les opérations de destruction devront être opérées dans le respect des réglementations relative à l'environnement.

C OMMUNE FLEURIE



Pour la première fois, cette année, la commune s'est inscrite à « **l'Opération Villes et Villages fleuris** ».

Nous avons pu ainsi bénéficier de conseils qui nous permet-

trons d'améliorer encore notre fleurissement en mettant en valeur notre patrimoine. Evidemment, tous les habitants sont invités à fleurir leur maison pour accompagner l'effort municipal dont le but est de rendre le cadre de vie agréable et reposant.

C IMETIERE



Comme annoncé dans un dernier Echo Chapellois, nous souhaitons organiser un moment citoyen autour de l'amélioration du cimetière . Quelques personnes avaient déjà répondu à une première enquête. Nous donnons donc rendez-vous le

Samedi 14 Octobre de 9h00 à 12h00.

Merci de donner vos noms et coordonnées à la mairie pour celles et ceux qui ne l'auraient pas déjà fait. Chacun aura à se munir d'une brouette, d'une pelle, d'un râteau. En fonction du nombre de participants, nous verrons par quelle partie du cimetière nous commencerons. L'objectif est d'enlever le gravier actuel et d'en remettre plus uniforme.

L A BOUEZE : Les cours reprennent en septembre !



Les cours d'accordéon diatonique et de flûte reprennent en septembre sur la commune de La Chapelle-Bouëxic. Il s'agit de cours collectifs ouverts aux enfants comme adultes, débutants ou non. Basés sur la convivialité et l'apprentissage à l'oreille, ils sont accessibles à tout public. La connaissance du solfège n'est pas nécessaire. Possibilité de louer l'instrument. Les cours sont organisés par La Bouëze, association qui transmet et valorise le patrimoine oral de Haute-Bretagne depuis plus de trente ans.

Participation : 98 € / trimestre

Renseignements et inscriptions : La Bouëze 02 23 20 59 14
contact@laboueze.bzh

LA CHAPELLE-BOUËXIC ET ACTION HUMANITAIRE AVEC LE NIGER



Pour la troisième année, en collaboration avec Paysans sans Frontières, la Commune garde le contact avec Sorbon Haoussa, un village du Niger. L'argent récolté par la vente du Blé noir (≈ 3 000 € en 2015, 4 000 € en 2016) est prêté à des groupes de famille pour lancer des actions de maraîchages (Achat de graines, de plants, de matériel de clôture...) pour produire tomates, pommes de terre... et ainsi se nourrir, voir vendre une partie de la production. Une partie du prêt est rendue pour être mise à disposition

de nouvelles actions d'autosuffisance alimentaire.

Cette année, le terrain appartenant à la Communauté de Communes a été mis au repos avec une récolte de trèfle pour régénérer le terrain et pouvoir ressemer du blé noir en 2018.

Au passage, remercions Jean-Paul Hignet qui coordonne ce projet et les agriculteurs qui avaient participé à l'ensemencement des 5 ha de terrain.

Au cours de l'hiver, nous proposerons une rencontre avec des éléments plus précis, à l'attention des habitants.

ANIMATION JEUNESSE

Le nombre d'adolescents de notre Commune (100) est important et incite la municipalité à rechercher les moyens de proposer des actions à leur intention.

En relation avec la Caisse d'Allocations Familiales et la présence de Fabien VOISIN, possédant la formation adéquate, nous souhaitons proposer chaque semaine et pendant les vacances scolaires des moments d'animation.

Un travail de rencontres, de sensibilisation sera mené au cours du mois d'octobre pour expliquer et mieux

comprendre les besoins et demandes.

Dans un premier temps, et avec la construction de la salle de sports et de la salle attenante, il pourrait être proposé 2 moments par semaine. Un document sera transmis aux adolescents concernés.

Renseignements auprès de **Fabien VOISIN** au **06.89.49.43.45.**



PRATIQUE SPORTIVE SALLE DE SPORTS



A compter de l'ouverture de la salle, vers fin septembre, il est envisagé de créer :

- ◆ Un créneau de gym douce pour les séniors.

- ◆ Un créneau multisports pour les 4 / 5 / 6 ans.
- ◆ Un créneau multisports Adultes.

Ces créneaux seraient animés par Fabien VOISIN (**06.89.49.43.45.**)

Si vous êtes intéressés, tous les renseignements concernant les horaires, le coût de la cotisation et autres vous seront communiqués.

ARGENT DE POCHE



Comme chaque année, 5 jeunes chapelais volontaires ont participé à l'action sur 3 demi-journées de 9h à 12h. Pendant ces 3 jours, une action de désherbage, au cimetière notamment, a été menée. Une façon pour ces jeunes d'appréhender le travail et de gagner 45 €uros. Merci à Léa SOULAINE, Célia LE LAY, Paul SOULAINE, Pierre CABARET, Vincent SALOU.

DE LA PREVENTION POUR LA SECURITE DES SENIORS



Lundi 26 Juin, le CCAS de LA CHAPELLE-BOUËXIC en collaboration avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) des 4 rivières ; antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'intervention de l'Adjudant Philippe POUVREAU ont sensibilisé l'assistance aux dangers d'ouvrir sa porte à des inconnus ; même si ceux-ci s'identifient à l'aide de cartes. Pendant la réunion différentes thématiques ont été abordées : Comment éviter les abus de confiance par téléphone ou à domicile, les précautions à prendre également lors des retraits d'argent aux distributeurs de billets. De nombreuses questions ont été posées auxquelles l'Adjudant a répondues. Je tiens à remercier vivement le Club de l'Amitié d'être venu si nombreux à cette première réunion d'informations contre les actes malveillants.

Très encourageant pour d'autres thèmes !

L'Adjointe aux Affaires Sociales
Louisette LEBRET

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 31 Mai 2017

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de donner son accord de principe à la signature du contrat de ruralité. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région. En effet, ce contrat de ruralité vient en complémentarité des contrats de territoire engagés par le département d'Ille-et-Vilaine et des contrats de plan Etat-Région à l'échelle du

Pays. Le contrat de ruralité regroupe six thématiques :

- Accès aux services publics marchands et aux soins
- Revitalisation des centres-bourgs
- Attractivité du territoire

- Mobilités locales et accessibilité du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de verser des subventions à 8 associations à vocation sociale, pour un montant total de 20 381,00 € au titre de l'année 2017.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de conclure un contrat de prestations de service dans le cadre de la gestion du camping des Buis, commune pour la saison 2017. L'Entreprise assurera les missions d'accueil, réservation et entretien courant. Elle propose également de fournir des petits déjeuners et « snacking » pour les clients du camping.

Réunion du 5 Juillet 2017

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité - 7 abstentions -, de verser une subvention à la MJC de Guipry-Messac, au titre des activités socioculturelles et ce pour 6 mois de l'année 2017, pour un montant de 16 700 €. Cette subvention atteindra, en année pleine, pour 2018, 35 500 €.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à recruter 10 vacataires supplémentaires pour effectuer la mission de soutien aux agents communaux ou intercommunaux dans le cadre du dispositif « Argent de poche », dans la limite de 10 heures par jeune et un budget maximum de 9 000 € sur la période de juillet/août 2017. La rémunération de chaque vacation est fixée sur la base du taux horaire du SMIC.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 680 € à l'association ACAM .190 assistantes maternelles, domiciliées sur le territoire, sont adhérentes à cette association qui propose des formations, des renseignements et des temps de convivialité.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la signature des conventions triennales des deux offices de sports qui sont arrivées à échéance. Leur terme est fixé au 31 décembre 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a donné son accord de principe sur le service de location de vélo à assistance électrique de longue durée :

Présentation du projet : Au regard du nombre important de trajets de courte distance réalisé sur le territoire, de ses spécificités géographiques et de l'éloignement des haltes TER par rapport au centre bourg, il est proposé de promouvoir l'usage du vélo, notamment le vélo à assistance électrique (VAE).

Après avoir étudié plusieurs options, il a été choisi de créer un service de location de VAE de longue durée (d'1 mois à 1 an avec une option de rachat du vélo) pour les habitants et personnes travaillant sur VHBC. Il s'agit d'une expérimentation sur 3 ans.

L'acquisition des VAE est éligible à la subvention TepCV à hauteur de 80% de subvention pour 50 000 € maximum de dépenses. L'intercommunalité doit s'engager juridiquement (signature d'un contrat) avant la fin de l'année 2017 pour percevoir cette subvention.

VHBC passera par un prestataire afin d'acquérir les VAE, d'assurer une maintenance préventive et d'assurer le stockage des vélos et les RDV usagers (retrait et dépose des vélos).

Le parcours de l'utilisateur est ainsi défini :

- Signature du contrat, chèque de caution
- Retrait du VAE auprès du prestataire
- Facturation par VHBC à la signature du contrat (service finance VHBC)

Tarif de location : 35€/mois, 85€/trimestre, 150€/semestre, 275€/an.

En cas de location de deux années consécutives, il est possible de racheter le même vélo.

-50% sur les abonnements pour les bénéficiaires des minima sociaux et les demandeurs d'emploi.

Il n'est pas possible de louer le vélo plus de deux mois consécutifs, dans ce cas, l'utilisateur est invité à prendre un abonnement au trimestre, semestre ou annuel.

Les bénéficiaires du service sont les habitants de VHBC

ainsi que les collectivités de VHBC sous réserve de fournir un justificatif. Les mineurs de plus de 16 ans pourront réserver un vélo dans le cadre d'un emploi, stage ou formation.

Un seul vélo par foyer peut être loué. Les VAE seront équipés de panier ou sacoche.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité – 2 abstentions, de valider la stratégie touristique afin de pouvoir entamer les actions et réflexions en faveur du développement touristique de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cette stratégie a la volonté d'intégrer celle de la Région Bretagne via la Destination Bretagne et via les chantiers de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne tout en valorisant l'offre existante à l'échelle communautaire. Elle implique les différents partenaires compétents sur les questions du tourisme afin de garder une cohérence territoriale.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'accepter les propositions du comité de suivi d'affectation au titre du volet 3 du Contrat de Territoire pour l'année 2017. Le montant de l'enveloppe attribuée s'élève à 104 705 €.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 27 septembre 2017.

MUSICOLE pour 9,50 € par mois.

Trompette, piano, guitare, musique traditionnelle, rock, pop... Devenez un vrai musicien grâce aux professeurs de Musicole, l'école de Musique de Vallons de Haute Bretagne Communauté, à partir de 9,50 € par mois.

La musique accessible au plus grand nombre

Afin de rendre la pratique de la musique accessible au plus grand nombre, sans distinction d'âge ni de ressources, les élus de Vallons de Haute Bretagne Communauté ont défini une nouvelle politique en matière de tarification, tordant le cou à l'idée très répandue que l'apprentissage de la musique a un coût élevé. « Les six nouvelles tranches de quotient familial permettent des réductions allant de 8 à 69 % par rapport aux tarifs initialement proposés », explique Jean-Michel Relexans, Vice-président délégué à la Culture. Ainsi, pour les familles aux plus faibles revenus une année d'enseignement coûtera 114 €, soit 9,5 € par mois pour un cursus complet.

Une pédagogie refondée

L'enseignement musical dispensé par Musicole cherche à répondre au mieux aux besoins et aux modes d'apprentissage de chaque tranche d'âge. A

cet effet, des parcours et des cursus spécifiques sont mis en place. Ainsi, la pratique d'un instrument est privilégiée dès le début du parcours des élèves. D'une manière générale, l'école de musique s'attache à développer la curiosité musicale, le goût de l'interprétation.

Nouveauté :

A compter de septembre 2017, une classe spéciale pour les enfants de 0 à 3 ans voit le jour. L'idée est de plonger dès le plus jeune âge dans un univers fait de sons, de voix, de gestes de rythmes...



Musicole en chiffres :

Musicole en chiffres, ce sont 20 professeurs, 380 élèves, 20 disciplines, 15 ensembles vocaux et instrumentaux.

Renseignements : Musicole : 02.99.57.36.97 ou par mail accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nettoyons la Nature

Pour la 4^e année consécutive, la commune participe à l'opération « **NETTOYONS LA NATURE** »



Nous vous donnons rendez-vous

Dimanche 24 Septembre à 10h devant la Mairie pour nous aider à nettoyer la nature.

Si vous avez des propositions de sites à nettoyer sur la commune, n'hésitez pas à nous en faire part, à la Mairie (02.99.92.01.15) ou à la bibliothèque (02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com)

Gants offerts à tous les participants, matériel fourni. Pot de l'amitié à la fin. Inscriptions au 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com

Réseau des bibliothèques des Vallons

C'est officiel ! Depuis le 1^{er} septembre, notre

bibliothèque municipale fait partie du réseau. N'hésitez pas à passer à la bibliothèque pour des **Bibliothèques des Vallons**. changer votre carte. En effet, une nouvelle

Vous pouvez dès à présent vous connecter carte unique vous donnera accès gratuite- sur notre nouveau site internet ment à toutes les bibliothèques du réseau.

www.bibliothequesdesvallons.fr pour retrouver Nous sommes à votre disposition pour plus de toutes les infos concernant ce nouveau ré- renseignements.

Festival « Entrez dans la légende ».

Après le succès du festival « Bibliothèques gourmandes » l'année dernière, nous renouvelons l'expérience avec « Entrez dans la légende ».

De nombreuses animations sur le thème des contes et légendes à découvrir dans les bibliothèques du réseau (programme disponible sur le site www.bibliothequesdesvallons.fr ou à la bibliothèque). Avec notamment dans votre bibliothèque :

Une exposition des Champs Libres « **Le Roi Arthur, une légende en devenir** » du 3 au 24 Octobre

Un atelier « **Tissage d'une étoffe magique** » avec Stéphanie Hignou, de l'Atelier des Gribouill'arts aux doigts magiques . Mercredi 18 octobre, de 14h à 16h. A partir de 7 ans. Sur inscription. Gratuit.

Réalisation d'un film en « STOP MOTION » avec l'association rennaise ELECTRONI'K. Mercredi 8 Novembre. De 14h à 15h30 pour les 6-10 ans. De 15h30 à 17h pour les 10-14 ans. Sur inscription. Gratuit.

Renseignements et inscriptions au 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com



Rentrée Scolaire à l'école de la Roche Pourrée



1°) Séverine DUBOIS, 2°) Sylvie SECQ, 3°) Laurence HEUDES MONNERAIS, 4°) Stéphanie MASSIOT DUVAL, 5°) Sylvie HOURMAND, 6°) Fabienne MOULARD, 7°) Stéphanie BOUDEAU, 8°) David JUBAULT, 9°) Lise PHELIPPEAU, 10°) Yves PROPHETE, 11°) Isabelle COGAN, 12°) Karine LE BRIERE

Les effectifs de l'école sont sensiblement les mêmes que l'année précédente. Après plusieurs années de hausse continue, le flux d'élèves semble se stabiliser. La directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 205 élèves cette année.

Cette année, l'école reste à la semaine des 4 jours et ½. Une concertation va être menée par la mairie avec les enseignants, le personnel et les parents d'élèves.

La répartition pédagogique est la suivante :

- TPS-PS : Séverine DUBOIS
- PS-MS : Sylvie SECQ
- MS-GS : Fabienne MOULARD
- GS : Stéphanie MASSIOT DUVAL
- CP : Sylvie HOURMAND
- CE1 : David JUBAULT
- CE1-CE2 : Laurence HEUDES MONNERAIS
- CM1 : Isabelle COGAN & Karine LE BRIERE
- CM2 : Yves PROPHETE

Stéphanie BOUDEAU assure l'intérim de direction du mardi et mercredi et les compléments de temps partiels.

LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le club invite ses adhérents à son repas d'automne qui aura lieu le
Samedi 23 Septembre à 12 h à la salle polyvalente
de LA CHAPELLE-BOUËXIC.
Participation : 13 €.

S'inscrire avant le 18 Septembre
☎ 02.99.92.07.75

US CHAPELLOISE



L'U.S Chappelloise vous souhaite
une bonne rentrée à tous. Le club
repart cette saison avec 3 équipes :
L'équipe fanion évolue en D3 et

l'équipe réserve en D5.

Les matchs ont lieu au terrain de La Chapelle
le dimanche. L'équipe vétéran évolue le ven-
dredi soir sur le terrain de Maure de Bretagne.

Nous comptons sur vous pour venir encoura-
ger les joueurs les dimanches et vendredis
soir.

Manifestations à venir :

Repas annuel **le samedi 04 novembre** à
19h et bonne nouvelle, nous retrouvons enfin
notre magnifique salle des fêtes !!!
Venez nombreux.

LA DYNAMIQUE : Gym et Zumba

Reprise des cours à la salle
polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.
La Dynamique vous propose :

Le jeudi soir :

Depuis le 14 Septembre :

A 19h15 : cours de gym

A 20h15 : cours de Zumba

Ces 2 cours seront dispensés par Aurélien

Nouveau !!!

Le mardi matin :

A partir du 19 Septembre :

A 9h30 : cours de gym Avec Marie .

Les 2 premiers cours sont gratuits !



Associations

L'AMICALE LAÏQUE



L'heure de la rentrée a sonné. Il est temps de faire un point sur l'année 2016-2017. Pour la troisième année, nous avons organisé une collecte de papiers afin de récolter des fonds pour aider aux financements des projets de l'école de la Roche Pourprée. Nous allons procéder au remplissage de la benne le 12 octobre prochain, nous vous tiendrons informé du tonnage réalisé. Nous allons poursuivre cette collecte et continuer à faire des permanences tous les 1er et 3eme samedis de chaque mois. Nous comptons sur vous !

Toutes nos manifestations ont été une réussite et nous tenions à remercier l'ensemble des commerçants de La Chapelle-Bouëxic pour leur participation à notre loto.

Merci à :

- L'Ardoise Gourmande
- Le Garage du Canut
- Imagin'hair
- Bar chez Lili
- Crêperie Le Guen
- Boulangerie Brodin
- Boucherie-Charcuterie-Epicerie Boivin
- Entreprise Frangeul
- Boulangerie Le Fournil du Vieux Four.

La fête de l'école a elle aussi rassemblé beaucoup de chapelloises et de chapelois, beau moment de partage avec les enfants sous un magnifique soleil.

Vous pouvez retrouver les informations relatives à l'amicale laïque sur son site internet : amicalechapel-leb.blogspot.fr ou en contactant sa présidente : Marie-claire RUAULT au 06.62.74.05.20.

COMITÉ DES FÊTES



Comme chaque fois, la fête de la musique a été un franc succès. Les groupes sélectionnés par nos dénicheurs de talents ont attiré une foule toujours aussi nombreuse. Certains groupes ont marqué l'espace par leur musicalité, d'autres par leur recherche linguistique dans les textes.

Je tiens, dans un premier temps, à remercier, très sincèrement, nos partenaires, tant privés que publics pour leur générosité, leur disponibilité, et particulièrement le Garage du Canut pour l'espace dévolu au stationnement des véhicules, ainsi qu'aux bénévoles, sur le terrain tout au long de l'année pour que cette

fête continue ! Sans votre aide, rien ne serait possible.

Le comité cherche de nouveaux membres actifs, pour faire perdurer les prochaines éditions. Tous les volontaires souhaitant s'investir au sein de l'association sont donc conviés à **l'assemblée générale du 27 septembre 2017 à 19H00 à la bibliothèque.**

Je compte sur vous.

Le président.

CEREMONIES DES ANCIENS COMBATTANTS



Samedi 11 Novembre : Cérémonie du souvenir.

Tous les habitants de La Chapelle-Bouëxic sont invités à participer à la commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918.

**Rendez-vous à 9H15,
devant la Bibliothèque.**

Au programme :

- Cérémonie au monument aux morts.
- Dépôt d'une gerbe.
- Lecture des messages.

Cette année, la cérémonie commémorative cantonale aura lieu à VAL D'ANAST (Maure de Bretagne).

**Mardi 5 Décembre à 11h00,
devant la Bibliothèque,**

Vous êtes invités à la cérémonie en mémoire des Anciens Combattants d'AFN.

JUMELAGE AVEC LE 2ème RMA DE BRUZ



Dans le cadre d'un objectif d'ouverture vers la population, le 2ème Régiment du Matériel de Bruz est jumelé avec la Commune de LA CHAPPELLE-BOUËXIC et l'association ACPG des Anciens Combattants.

Le 11 Septembre, à 17h, une cérémonie a eu lieu pour le parrainage de 30 nouveaux militaires avec remise de képis par les Anciens Combattants.

Une autre cérémonie aura lieu le

Mercredi 11 Octobre :

Marche de militaires et civils travaillant au 2ème RMA avec départ à 8h30. Place de l'Eglise - 12 kms sont prévus mais possibilité de prendre la marche en cours pour diminuer la distance.

Au retour, vers 11h30, pot et buffet à la salle des fêtes avec remise de médailles du travail aux civils.

Les habitants de La Chapelle-Bouëxic intéressés pour accompagner et participer à cette marche sont invités à s'inscrire à la Mairie ☎02.99.92.01.15

NOUVEAU A LA RENTRÉE !

Cours individuels :

- Guitare classique, électrique,
- Chant,
- Synthé,
- Guitare basse

Enfants, adolescents, adultes.

**Les vendredis de 16h à 21h30
en période scolaire
Salle de réunion à la Bibliothèque.**

Pour tous renseignements et inscriptions :
Eric BODZEN, Diplômé du CIM Ecole de Musique
PARIS

Tel : 06.45.92.28.08

Mail : eric.bodzen@orange.fr

Des ateliers Initiation et Perfectionnement pour apprendre à jouer en groupe seront ouverts pendant les vacances scolaires.



Quelques rappels !

L'info du SMICTOM

Emballages recyclables

D'une collectivité à l'autre les règles de tri des déchets peuvent varier. Au Smictom des Pays de Vilaine, les emballages à déposer dans votre bac dédié sont uniquement ceux mentionnés ci-contre.

Les déchets indésirables qui y sont jetés représentent **37 %** de la poubelle jaune et leur traitement coûte à la collectivité **300 000 € par an !**

Actuellement, **en ce qui concerne les plastiques, seuls les bouteilles et flaconnages** sont à déposer dans le bac à couvercle jaune. Afin de simplifier le geste de tri et d'augmenter les tonnages de matériaux recyclés le Smictom va postuler **dès 2018** auprès de l'Eco-organisme dédié à la filière de recyclage des emballages. Ensuite, les consignes de tri pourront être étendues à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Donc attention, pour le moment, pour les plastiques, il n'y a pas de changements ! Vous serez tenus informés de cette évolution en temps voulu.

Mais du nouveau pour les emballages métalliques ...



En plus des canettes, des boîtes de conserve et des aérosols, vous pouvez dorénavant jeter dans vos bacs de tri, les petits emballages métalliques : capsules de café en métal, couvercles, feuilles aluminium ... Ces petits emballages sont maintenant acceptés.

Emballages acceptés :

En vrac dans le bac



Plus d'infos sur : www.smictom-paysdevilaine.fr

Déchets interdits :



Tous les plastiques qui ne sont pas des bouteilles ou des flacons : pots de yaourt, sacs et films plastiques, barquettes en plastique, papiers, ordures ménagères ...

Attention

... aux erreurs les plus souvent commises :

- **Pas de papiers avec les emballages**
Vous devez utiliser les conteneurs prévus à cet effet et disponibles sur toutes les communes du territoire.
- **N'utilisez pas de sacs plastiques**
pour déposer vos emballages. Ils doivent être déposés en vrac.
- **Videz entièrement vos emballages**
et ne les imbriquez pas les uns dans les autres ! en revanche pas besoin de les rincer.

Horaires de la déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h -
Vendredi de 14h à 17h -
Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h - Mer-
credi de 14h à 18h - Sa-
medi de 9h à 12h et de
14h à 18h
Route de Maure à Mernel

Développement Durable

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

28 Octobre

25 Novembre

9 et 23 Décembre

Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous



37 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.15

www.lachapellebouexic.com

✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15 et
de 15h à 18h

Jeudi de 17h à 18h

Vendredi de 17h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71



bmlachapellebouexic@gmail.com

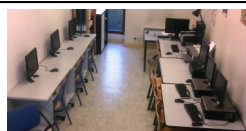
Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de 10h30

à 12h00



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ lindalelay@gmail.com

Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen

28 Septembre - 26 Octobre -

23 Novembre - 21 Décembre.

Chorus - Val d'Anast

L'après-midi : 12 octobre - 9 Novembre -

7 décembre



Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 12h00

19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au
06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr

Guichen Lundi de 14h00 à 17h00

18 Septembre - 16 Octobre - 6 Novembre -
22 Décembre.

Val d'Anast Vendredi de 15h45 à 17h00

13 octobre - 17 Novembre - 8 décembre

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Cho-
rus (02.99.92.46.99) ou Mairie
de Guichen (02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus : 13 octobre,
29 novembre 2017

A Guichen : 21 septembre, 2 et 26 octobre,
6 et 23 novembre, 4 et 21 décembre 2017.



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h - Samedi de
9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h
à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à Mernel



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illenoo en direction
de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la
mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affi-
chés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».